



Réunion du bureau communautaire du Jeudi 26 mai 2016 à 18 heures **Compte rendu**

ETAIENT PRESENTS

MM

Paul VERON – Président, BODSON Jean-Paul - Vice-Président, CHIMOT Joël - Vice-Président, DEBOUZY André - Vice-Président, DOUCY Béatrice – Vice-Présidente, FOSTIER Régis - Vice-Président, GUILLAUME Alain - Vice-Président, HAUET Chantal Vice-Présidente, LAMOUREUX Vincent - Vice-Président, RENAUX Jean-Paul - Vice-Président, THOMAS Thierry - Vice-Président.

BUYSSE Eric, CAMBRAYE Olivier, COMPERE Alain, CUS Jean-Claude, DORGERE Bertrand, GRENIER Jean, LEMOINE Jean-Louis, MARLOT Laurent, MERESSE Guy, MEURISSE Nicole, PRINCE Jean-Marc, SERET Paul,

ETAIENT REPRESENTES

MARA Claudine donne procuration à CAMBRAYE Olivier
MEURA Frédéric -Vice-Président donne procuration à MEURISSE Nicole

ETAIENT EXCUSES

DOUBLEMARD Annie, PETIAU Eric

ETAIT ABSENT

VAN ISAKER Jean.

Approbation du procès-verbal de la séance du 21 avril 2016.

Nomination d'un secrétaire de séance M. O. Cambraye ; secrétaire auxiliaire : Sébastien Carton

1. Demande de subvention DRAC Résidence artistiques année scolaire 2016-2016

Il est rappelé qu'un programme d'expérimentation nationale dénommé parcours d'éducation artistique et culturelle a concerné 7 territoires en France dont la communauté de communes de la Thiérache Centre. Celui-ci a été mené à l'initiative du ministère de la culture et de la communication, à l'issue d'un groupe de travail ayant associé étroitement, tout au long de l'année scolaire 2011-2012, les associations nationales représentatives des collectivités territoriales et les ministères de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, de l'agriculture, de l'alimentation et des forêts.

Dans ce cadre, une résidence artistique à destination principalement d'un public scolaire a été réalisée pendant l'année scolaire 2015/2016 avec restitution lors de deux spectacles au début de cette année. Cette opération a été menée en partenariat avec la DRAC Picardie.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, reconduit le même type de projet pour l'année scolaire 2016/2017 sur les secteurs de La Capelle et Le Nouvion et sollicite par conséquent financièrement la DRAC (ex-Picardie) dès à présent.

Il s'agira d'un projet de résidence artistique à titre d'expérimentation pour concerner une population majoritairement jeune. Les objectifs de l'action sont de garantir une sensibilisation des jeunes du territoire aux arts et à la culture par le biais d'expérimentation, de pratique avec la confrontation aux œuvres et à la rencontre avec des artistes et des professionnels de la culture. L'action vise également à assurer une meilleure répartition de l'offre culturelle sur le territoire afin de réduire les inégalités d'accès à la culture.

En vue de la réalisation de cette action, la DRAC (ex-Picardie) peut par convention apporter un soutien financier de l'ordre de 50% du budget global de l'action plafonné à 20 000 €.

2. Engagement d'un artiste pour concert EIM

Un concert public a été réalisé le 20 mai dans le cadre de l'école de musique intercommunale à Vervins (récital de piano)

La prestation de l'artiste qui est intervenu devait initialement être prise en charge par le biais d'une facturation émanant d'une personne morale.

Il s'avère que l'artiste a tardé à transmettre à la CCTC les documents administratifs liés à la prestation et qu'au regard de ceux-ci il doit au final être procédé à un engagement d'un artiste. Il ne peut s'agir d'une prestation avec facturation.

L'artiste Honoré Bejin doit donc être engagé. Sa rémunération est la suivante :

- 500 € bruts, charges sociales GUSO en sus (estimées à 233, 60 €)

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'engagement de cet artiste.

3. Facturation pour reprise ancien véhicule

Il est indiqué qu'un nouveau véhicule a été récemment acquis pour le service technique. La dépense est prévue au BP 2016.

Suite à mise en concurrence et négociation le coût d'achat du véhicule a été fixé à 11 875, 76 € TTC y compris reprise de l'ancien véhicule utilisé précédemment par le service technique.

Or, le concessionnaire auprès duquel a été réalisée la vente a établi une facture pour l'achat du nouveau véhicule et souhaite que la CCTC en établisse une également pour le montant de la reprise de l'ancien véhicule. Il n'a en effet pas compensé comptablement.

Dans ces conditions, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise la réalisation d'une facture correspondant à la reprise du véhicule Citroen BERLINGO immatriculé DD-0546-XA à l'encontre de la société ABC Peugeot, groupe Hess, d'un montant de 1 500 €. La facture à payer par la CCTC étant de 13 375, 76 € TTC, le coût total final sera bien de 11 875, 76 €

4. Déchetteries – Convention pour reprise huiles de vidanges

Il est indiqué qu'avec l'effondrement des cours du pétrole, la valorisation des huiles de vidange ne permet plus de financer la collecte de ces huiles sur les déchetteries.

Les sociétés agréées pour la collecte des huiles noires sont donc contraintes de solliciter temporairement leurs clients afin qu'ils participent financièrement à la prestation et notamment aux analyses techniques des contenus de celles-ci.

La société SEVIA 62440 HARNES nous propose donc une convention d'une durée d'un an renouvelable avec les conditions tarifaires suivantes :

- Forfait par passage 59 €
- Forfait par prestation et par conteneur 149 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte ces conditions financières et autorise la signature de la convention.

5. Avis projet PLU commune d'Etréaupont

Le Bureau est informé que la CCTC a été saisie d'une demande d'avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) en cours de réalisation par la commune d'Etréaupont. Juridiquement le processus en est au stade de l'arrêt de projet.

L'avis est d'autant plus important qu'une fois que le PLU sera approuvé c'est le service instructeur de la CCTC qui aura la charge d'instruire les demandes d'autorisations déposées par les pétitionnaires.

Le contenu du PLU est assez habituel et n'appelle pas d'observations particulières.

Dans ces conditions, le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

6. Questions diverses

6-1 Opération « Passion client »

La CCI de l'Aisne sollicite l'ensemble des intercommunalités du département pour participer financièrement à l'opération Passion Client. Le principe de l'opération est que les commerçants participants créent un temps fort, unique et convivial pour remercier les clients de leur fidélité pendant 10 jours en octobre 2016.

Quelques chiffres et éléments :

- L'opération est réservée aux commerçants des centres-villes, quartiers et villages. Les commerces situés en zones commerciales en périphérie des villes ne sont donc pas concernés. L'objectif est bien de mettre en avant le commerce de proximité. Sur tout le périmètre du Pays de Thiérache la cible totale représente 470 commerces.

- En 2015, 51 commerces thiérachiens (450 sur tout le département) ont participé à l'opération, soit un taux de participation de 11%, ce qui reste très largement perfectible. Un des leviers pour améliorer ce score est une participation des EPCI pour abaisser le coût pour le commerçant.

- Sur la base d'une prise en charge de 50% du coût revenant aux commerçants il est estimé que le nombre de commerçants participants pourrait être triplé avec un taux de participation de 30% et une prévision de 142 commerçants pour le Pays de Thiérache.

- Sur cette base, la CCI propose une participation de la CCTC de 45 euros TTC par commerçant participant. Cela donnerait pour une cible de 50 commerçants participants une contribution financière de 2250 euros TTC

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité autorise la participation financière à cette opération.

6-2 Convention pour gestion partagée de l'axe Sambre

Paul Véron rappelle que depuis l'arrêté préfectoral du 14 avril dernier la CCTC a officiellement la compétence développement économique et touristique fluvial. Il indique aussi que, néanmoins, compte tenu du contexte particulier et notamment du projet de création de communes nouvelle entre Boué Etreux et Olsy il convient de retravailler la participation financière de la CCTC et la soumettre à un vote d'acceptation ou non en conseil.

Il présente les premiers éléments découlant d'une récente rencontre avec les représentants de l'association Réussir Notre Sambre, des élus des intercommunalités voisines et de la future commune nouvelle.

Les membres du bureau souhaitent, avant d'aller plus loin dans la réflexion, connaître les conséquences financières du retrait probable de la commune de Boué. Les deux sujets seront donc étudiés en même temps lors d'une séance ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 19h.

Le Président,

Paul VERON